DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SYLVICOLES

La présente est une demande de renseignements adressée à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (l'Agence) visant à obtenir les informations quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles, sur la propriété décrite plus bas, afin que soit renseigné qui de droit sur les obligations toujours existantes contractées envers l'Agence par le (les) signataire (s) desdites prescriptions sylvicoles.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) ET LA PROPRIÉTÉ :

Identité du(des) propriétaires(s) actuel(s) : _____

Si connu, identité des propriétaires précédents : _____

Désignation cadastrale actuelle (si la propriété est maintenant désignée par un(des) numéro(s) de réforme.
Veuillez quand même inscrire l'ancienne désignation cadastrale sous forme de lot(s)/rang(s)/canton(s) :

No de réforme : _____ ; _____ ; _____ ; _____

Lot : _____ Rang : _____ Cadastre (Canton) : _____ Municipalité : _____

Lot : _____ Rang : _____ Cadastre (Canton) : _____ Municipalité : _____

Lot : _____ Rang : _____ Cadastre (Canton) : _____ Municipalité : _____

Lot : _____ Rang : _____ Cadastre (Canton) : _____ Municipalité : _____

Unité d'évaluation actuelle (matricule) : _____

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE DEMANDEUR :

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel : _____

Date de la demande : _____

Signature du demandeur : _____

Veuillez faire parvenir cette demande à l'une ou l'autre des coordonnées suivantes :
Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ; 233, boulevard Frontenac Ouest, Bureau 302, Thetford Mines (Québec) G6G 6K2 : jgagne@arfpc.ca. Pour toutes questions : 418-335-1112 #4

MISE EN GARDE : *Les renseignements contenus dans le présent document ne peuvent être utilisés qu'à seules fins d'informer privément le demandeur des obligations contractées envers l'Agence et toujours existantes sur la propriété faisant l'objet de la demande. Toute autre utilisation ou toute diffusion publique des informations contenues dans le présent document est interdite.*

SECTION RÉSERVÉE À L'AGENCE

Le tableau suivant dresse la liste des travaux pour lesquels il existe toujours des obligations contractées envers l'Agence. Les informations inscrites n'engagent en rien la responsabilité de l'Agence quant à leur exactitude. Les seuls documents qui font foi sont les prescriptions sylvicoles, signées par le producteur forestier, et les rapports d'exécution afférents à ceux-ci.

Numéro de prescription sylvicole et rapport d'exécution	Code de travaux (description à titre indicatif)	Date d'octroi[1]	Date de fin de l'obligation

[1] Moment où l'Agence a accepté les travaux et autorisé le versement de l'aide financière.

_____ _____

Alain Marcoux, ing.f.
Directeur
418-335-1112, poste 1

Date

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière